

Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR)

Note explicative

Identification du demandeur

Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal Murois

Adresse complète : 7 rue André Malraux, 697200 Saint Maurent de Mure

Statut juridique : Structure intercommunale

Numéro SIRET de l'EPCI : 256 900 796 000 36

Représentant légal habilité : Henri MONTELLANICO, Président

Interlocuteur du projet : Morgane LEONARD, Directrice Générale des Services

Téléphone : 04.72.48.93.59

Courriel : dgsmurois@simurois.fr

Nature du projet faisant l'objet de la demande

Intitulé de l'opération : Création d'un espace sportif de proximité, accessible aux personnes à mobilité réduite, en libre accès et intergénérationnel, sur le site du Syndicat Intercommunal Murois

Adresse exacte du lieu des travaux : 8 rue André Malraux, 69720 Saint Laurent de Mure

Présentation et objectifs du projet

1) Partir de l'existant : établir une vision et mettre en avant le potentiel du site

Le Syndicat Intercommunal Murois a pour objet la gestion et l'animation des équipements à caractère sportif, culturel et social situé au lieu-dit le plâtre à savoir une piscine, un gymnase, un mur d'escalade, un plateau sportif, des terrains de tennis, une médiathèque, le bâtiment abritant le Relais des Assistantes Maternelles et le bâtiment abritant la Maison Pour Tous. Ses statuts prévoient également le rôle de soutien financier, d'animation et de développement d'actions sportives et éducatives en partenariat avec le collège Louis LACHENAL et les 26 associations intercommunales.

En sus des équipements mentionnés précédemment, le syndicat dispose d'un grand terrain enherbé laissé en libre accès aux sportifs du territoire. Se côtoient ainsi les collégiens qui s'entraînent pour la course de fond en journée, les jeunes murois et laurentinois qui échangent quelques ballons à la sortie des classes ou encore les familles qui viennent se dépenser le week-end. Cependant ce terrain n'est pas plat et la pratique sportive peut

s'avérer délicate au gré des saisons. L'absence de marquage et de planéité de la zone ne permet par conséquent pas d'utiliser ce terrain de manière optimale.

Par ailleurs le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint Bonnet de Mure prévoit de maîtriser la croissance démographique et de maintenir la jeunesse sur la commune avec comme objectif une population de 7 500 à 8 000 habitants en 2029. Cette volonté de croissance démographique est similaire sur Saint Laurent de Mure. Les équipements du SIM auront prochainement vocation à répondre à un besoin de 15 000 habitants, contre 12 000 actuellement. Les infrastructures culturelles et sportives seront de fait sollicitées par un nombre plus important de citoyens. De même les associations devront pouvoir satisfaire la demande croissante des adhérents. Le terrain enherbé, jusqu'alors sous exploité, devient dès lors un atout important puisqu'il pourra accueillir des structures qui viendront soulager les municipalités et compléter l'offre existante des communes.

2) Un projet adapté aux besoins : du projet de mandat à la stratégie nationale de sport santé

Dans son projet de mandat, l'exécutif du Syndicat, par application du principe de mutabilité, a souhaité s'adapter à l'évolution des besoins collectifs et aux exigences de l'intérêt général. C'est ainsi que la santé par le sport est inscrite dans le plan, de même que les actions visant à amoindrir l'impact de l'Homme sur la planète. Par ailleurs les valeurs tels que solidarité, respect, égalité ou encore bienveillance dictent la réalisation des projets.

La notion de l'intergénérationnel a également été assimilée et intégrée pleinement dans les objectifs. Le Syndicat Intercommunal Murois a vocation à être un lieu de rencontres, d'échanges. Les domaines sportifs et culturels, inscrits dans les statuts, permettent la pratique à tout âge et donc de créer des interactions entre des individus qui appartiennent à des générations différentes.

Au-delà des objectifs fixés par le Syndicat et des besoins propres au territoire de l'intercommunalité, la Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024 a pour ambition de promouvoir l'activité physique et sportive. Cette politique publique s'articule autour de 4 axes qui ont pour finalité d'améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie.

La pratique des Activités Physiques et Sportives (APS) pour la santé relève ainsi de l'intérêt général et le Syndicat Intercommunal Murois s'inscrit pleinement dans cette démarche en créant un espace sportif en libre accès et intergénérationnel regroupant un terrain multisports et une zone fitness outdoor où les agrès seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les adolescents, les actifs et les personnes du 3ème âge auront un lieu de pratique sportive en commun, où chacun aura la possibilité de lutter contre la sédentarité.

3) Les principales caractéristiques : un projet fonctionnel et à la multiplicité des utilisateurs

L'espace sportif comportera un terrain multisports et une zone fitness outdoor. Cette dernière, d'une superficie de 80m² environ comportera 10 agrès et les équipements seront adaptés pour les personnes à mobilités réduites. Cette aire de fitness extérieure sera en libre accès et permettra aux administrés d'exercer une activité physique et sportive à proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail, la zone industrielle de Saint Bonnet de Mure regroupant un nombre conséquent de sociétés.

Le terrain multisports aura une surface de jeux de 15 par 30 mètres recouverte de gazon synthétique et sera agrémenté d'une piste périphérique d'athlétisme avec quatre lignes droites. Dans cet équipement, les sportifs pourront compter sur deux panneaux de basket réglables en hauteur, deux cages de football/handball intégrées au fronton, quatre mini buts brésiliens disposés en latéralité, deux poteaux pouvant accueillir un filet de volley ou de badminton et un panneau de basket situé sur la partie extérieure du terrain. Un accès pour personne à mobilité réduite est également prévu dans les réponses des candidats. Un cheminement est à ce titre intégré dans la partie terrassement pour relier la place de parking réservée aux PMR à l'espace sportif.

Le terrain multisports aura la particularité de répondre à une multitude de besoins et accueillera de fait une diversité importante d'utilisateurs. Il profitera en premier lieu aux élèves du collège Lachenal qui occupent déjà quotidiennement le gymnase André Malraux et le plateau sportif. Actuellement les élèves, dont le collège jouxte le tènement du Syndicat Intercommunal, doivent se rendre dans l'espace sportif de la Ville de Saint

Bonnet de Mure pour pratiquer l'athlétisme. C'était une demande expresse des professeurs d'EPS que d'intégrer une piste de course au terrain multisports pour éviter les trajets et gagner en temps de pratique effective. Le filet de badminton sera également laissé à la seule disposition de ce public car la pratique en libre accès de ce sport ne permet pas à un plus grand nombre de s'épanouir. Il sera stocké dans le placard des professeurs situé dans le gymnase. Les élèves pourront également utiliser les vestiaires du gymnase pour se mettre en tenue.

Le terrain multisports bénéficiera également à la Maison Pour Tous, pour rappel située sur le site du Syndicat Intercommunal Murois, qui est chargée d'organiser un accueil de loisirs les mercredis après-midi et durant les vacances scolaires pour les enfants âgés de 11 à 18 ans. La Maison Pour Tous, dans son volet jeunesse, a également la mission d'instaurer un encadrement de proximité des jeunes. Les animateurs pourront se servir de cet équipement sportif pour lutter contre l'oisiveté de ce public en proposant des activités nouvelles et attrayantes sur ce nouveau terrain de jeu. La politique jeunesse proposée par les communes en saura d'autant plus renforcée.

Le terrain multisports viendra ensuite soulager les salles sportives des communes car la pratique du futsal, en pleine expansion, occupe un nombre élevé de créneaux. La taille du terrain multisports a été pensée de manière à pouvoir accueillir cette activité et libérer ainsi des créneaux pour les sports qui ne peuvent pas se pratiquer en extérieur. Tout comme les collégiens, les adhérents de l'association de futsal pourront utiliser les vestiaires du gymnase Andréa Malraux puisque à proximité immédiate de cet équipement.

Enfin le terrain multisports, en dehors de ces temps réservés, sera exploité par l'ensemble des Laurentinois et Murois qui pourront s'adonner à une pratique sportive collective, intergénérationnelle, sans frontière d'âges ou de catégories sociales, où de nombreux sports pourront se croiser simultanément et ainsi faire de cet équipement un vrai lieu sportif de partage et d'échange.

Calendrier de réalisation

Calendrier de réalisation :

- Date prévisionnelle de choix des entreprises : Mars 2022
- Date envisagée de démarrage des travaux : Mai 2022
- Date envisagée d'achèvement des travaux : Juillet 2022

Plan de financement du projet

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT*	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus ...)	Taux	Montant
Terrain multisports	65 781.00 €	Subvention Région Auvergne Rhône Alpes – Dispositif « Contrat Ambition Région »	30%	43 245.62 €
Aire de fitness inclusive	16 905.45 €			
Construction d'une plateforme en enrobé pour le terrain multisports et réalisation d'un accès PMR	49 419.60 €	Etat : DETR	30%	43 245.62 €
		Subvention Région Auvergne Rhône Alpes – Dispositif « Equipements sportifs »	10%	14 415.21 €
Construction d'une plateforme en enrobé pour la zone fitness et réalisation d'un accès PMR	12 046.00 €	Subvention Région Auvergne Rhône Alpes – Fonds d'aide à l'aménagement d'aires de jeux	10%	14 415.21 €



		inclusives ou acquisition de jeux de		
		Autofinancement – fonds propres	20 %	28 830.41 €
TOTAL	144 152.05 €	TOTAL	100%	144 152.05 €

Je soussigné, Henri MONTELLANICO, Président du Syndicat Intercommunal Murois, sollicite une subvention d'un montant de 43 245.62 € auprès de la Préfecture du Rhône pour la réalisation d'un espace sportif de proximité, accessible aux personnes à mobilité réduite, en libre accès et intergénérationnel, sur le site du Syndicat Intercommunal Murois

Fait à : Saint Laurent de Mure

Le : 20/04/2021

Signature et cachet du demandeur :

Le Président

Henri MONTELLANICO

